

Note de service n° 4

Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émargée puis archivée.

Formation continue des enseignants 2017-2018

La formation continue des enseignants doit permettre à chacun d'organiser son parcours individuel de formation. Elle s'articule autour de deux dispositifs :

Le plan départemental de formation continue

Cette année, comme l'an passé, un plan départemental de formation vous a été proposé en début d'année avec appel à candidature (sur l'application GAIA). Ces stages se déroulent sur le temps scolaire et donnent lieu à un remplacement. Les enseignants concernés seront informés prochainement des stages sur lesquels leur candidature a été retenue.

Le plan de circonscription

Le plan de formation de circonscription est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'Auxerre 1. Il s'inscrit dans un dispositif départemental en lien avec les priorités nationales.

Conformément à la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, complétée par la circulaire 2016-015 BO du 25 août 2016, relative aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré : «... il est fixé que les professeurs des écoles consacrent dix-huit heures annuelles à l'animation pédagogique ainsi qu'à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins la moitié des 18 heures et être, pour tout ou partie, consacrées à des sessions de formation à distance sur des supports numériques... ».

Ce temps est calculé au prorata de la quotité de service effectué par l'enseignant.

Par exemple :

- service à temps plein : 18 heures
- service à 75 % : 13 heures 30
- service à 50 % : 9 heures

Le plan de formation de circonscription s'organise autour de plusieurs modalités

Des modules obligatoires pour chaque cycle

- Pour tous les cycles : un temps consacré à la réflexion en équipe sur la mise en œuvre du nouveau projet d'école
- Pour le cycle 1 : la Journée Départementale de l'École Maternelle (JDEM) et la poursuite du travail engagé sur l'évaluation positive (« Observer pour évaluer »)
- Pour le cycle 2 : la relation école/famille
- Pour le cycle 3 : des modules de formation en mathématiques

Deux temps consacrés aux réunions des directeurs(trices) d'école.

Des propositions de modules spécifiques, à choisir parmi :

- Des animations pédagogiques « traditionnelles » de circonscription, dont vous trouverez le détail en **annexe 1**.
- Un module de réflexion pédagogique en équipe d'école ou de secteur, à l'issue duquel vous voudrez bien compléter le document joint en **annexe 2** et le retourner au secrétariat (avant le 10 juin 2018).
- Des modules de formation à distance M@gistère : les enseignants intéressés par une ou plusieurs de ces formations voudront bien indiquer dans le tableau d'inscription le code du/des module(s) désiré(s) (voir **annexe 3**).
- Des formations organisées par Canopé : les enseignants intéressés par une ou plusieurs de ces formations voudront bien indiquer dans le tableau d'inscription le code du/des module(s) désiré(s) (voir **annexe 4**). La circonscription se chargera de transmettre cette inscription à Canopé.

Inscription et cas particuliers

Chaque directeur devra renvoyer le tableau (**annexe 5**) **au secrétariat de la circonscription** pour le :

17 novembre 2017

Celui-ci devra être renseigné pour tous les membres de l'équipe (enseignants exerçant à temps complet ou à temps partiel, remplaçants et, le cas échéant, enseignants d'ULIS ou membres du RASED).

- **Les enseignants titulaires remplaçants** participeront en priorité aux animations concernant :

- leur école de remplacement en cas de congé long,
- leur école de rattachement en cas de remplacements courts.

- **Seuls les enseignants exerçant sur un poste fractionné et/ou sur plusieurs cycles ont la possibilité de panacher leurs actions de formation**. Ils devront alors apporter toutes les précisions nécessaires dans la colonne « Remarques ».

- **Les enseignants exerçant sur plusieurs écoles** veilleront à ne renseigner le tableau qu'une seule fois, afin d'éviter les doublons.

- **Les membres du RASED et les enseignants d'ULIS** peuvent participer à toute action inscrite au plan de circonscription, sur la base du volontariat. Ils devront alors faire part de leur(s) souhait(s) en complétant le tableau sur l'école à laquelle est rattachée leur antenne.

Vous trouverez en annexes :

- la présentation de l'ensemble de la formation proposée pour la maternelle et pour l'élémentaire (**annexes 1 à 4**)
- **un tableau à compléter par école**, permettant à chacun de s'inscrire sur les animations de son choix (**annexe 5**)
- l'imprimé à utiliser pour les frais de déplacement

Je remercie par avance de leur accueil, toutes les directrices et directeurs organisant les animations dans leur école (les lieux restent encore à définir, ils vous seront communiqués le plus rapidement possible). Par ailleurs, j'invite chacun à se rendre régulièrement sur le site de la circonscription où seront mis en ligne tous les renseignements utiles et les documents exploités par les formateurs.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

l'inspectrice de la circonscription



Isabel ROUMIEUX

enseignant	émargement

enseignant	émargement